

LE SENS COMMUN

louis marin

le portrait du roi



LES ÉDITIONS DE MINUIT

le portrait du roi

OUVRAGES DE LOUIS MARIN



UTOPIQUES : JEUX D'ESPACES, 1973.

LA CRITIQUE DU DISCOURS, ÉTUDES SUR LA LOGIQUE DE PORT-ROYAL ET LES PENSÉES DE PASCAL, 1975.

LE RÉCIT EST UN PIÈGE, 1978.

LE PORTRAIT DU ROI, 1981.

DE L'ENTRETIEN, 1997.

Chez d'autres éditeurs :

ÉTUDES SÉMIOLOGIQUES, ÉCRITURE, PEINTURE, Klincksieck, 1971.

SÉMIOTIQUE DE LA PASSION, TOPIQUES ET FIGURES, Desclée de Brouwer, Aubier-Montaigne, 1972.

LE RÉCIT ÉVANGÉLIQUE, en collaboration avec Cl. Chabrol, Aubier-Montaigne, 1972.

DÉTRUIRE LA PEINTURE, Galilée, 1977 (rééd. Flammarion, 1997).

LA VOIX EXCOMMUNIÉE, Galilée, 1981.

LA PAROLE MANGÉE ET AUTRES ESSAIS THÉOLOGICO-POLITIQUES, Klincksieck, 1986.

JEAN-CHARLES BLAIS, DU FIGURABLE EN PEINTURE, Blusson, 1988.

OPACITÉ DE LA PEINTURE, ESSAIS SUR LA REPRÉSENTATION AU QUATTROCENTO, Usher, 1989 (nouvelle éd. EHESS, 2006).

LECTURES TRAVERSIÈRES, Albin Michel, 1992.

DES POUVOIRS DE L'IMAGE, Seuil, 1993.

DE LA REPRÉSENTATION, Seuil/Gallimard, 1994.

PHILIPPE DE CHAMPAIGNE OU LA PRÉSENCE CACHÉE, Hazan, 1995.

SUBLIME POUSSIN, Seuil, 1995.

PASCAL ET PORT-ROYAL, PUF, 1997.

L'ÉCRITURE DE SOI, PUF, 1999.

POLITIQUES DE LA REPRÉSENTATION, Kimé, 2005.

louis marin

le portrait du roi



LES ÉDITIONS DE MINUIT

introduction

les trois formules

En un sens, le présent travail est la suite et la conséquence de *La Critique du discours, Études sur la Logique de Port-Royal et les Pensées de Pascal*¹. Dans la recherche dont ce livre avait été le produit, nous avons été frappés par la place capitale qu'occupait, chez les grammairiens et les logiciens de Port-Royal, la notion de représentation et son équivalence générale qui était par eux posée ou présumée avec la notion de signe à quelque niveau qu'on analysât le langage (terme, proposition, discours), à quelque domaine que ce langage appartînt (verbal, écrit, iconique).

C'est cette équivalence que nous avons alors mise en question en interrogeant la définition port-royaliste du signe comme représentation dans deux domaines où la fonction signifiante devait jouer un rôle essentiel et qui cependant, écrivions-nous, échappaient dans une certaine mesure aux contraintes de ses règles de fonctionnement ; il s'agissait du domaine exégétique, du discours de Dieu à l'homme, et du domaine rhétorique, du discours de l'homme à l'homme. La représentation dans les deux cas cessait de représenter parce qu'en elle commençait le jeu des figures. Dès lors, l'analyse du langage ne pouvait plus être purement et simplement sa description mais, de façon subreptice, devenait sa régulation, ou plutôt sa normalisation. *La Logique de Port-Royal* nous était apparue comme le texte exemplaire pour étudier cette analyse où le fait et le droit, le constat et la prescription, le donné et l'idéal pour ne pas dire l'idéologique, se mêlaient indissolublement.

Il s'agissait donc de mettre au jour un travail interne au modèle théorique et pratique de la représentation et du signe, un travail que deux symptômes animant le texte lui-même se trouvaient indiquer : le premier concernait la place et la fonction de la citation pascalienne qui intervenait en des points clefs de la théorie du langage comme le contre-modèle de celui que pro-

1. L. Marin, *La Critique du discours, Études sur la Logique de Port-Royal et les Pensées de Pascal*, Minuit, 1975.

posaient les Messieurs de Port-Royal. Un contre-modèle qui, loin d'être importé de l'extérieur comme un élément hétérogène, n'était autre que celui de Port-Royal mais en tant qu'il avait commencé à travailler dans ses articulations, dans le jeu de ses parties, dans ses prétextes comme dans ses marges². Pascal nommait ce travail interne, cet envers de la maîtrise analytique du langage par les logiciens, non point sa face cachée, mais les procès qu'elle déployait pour s'accomplir et qui dans le même geste, en désignaient la critique.

L'autre symptôme, nous le trouvions alors dans l'examen des éditions successives de la *Logique* entre 1662 et 1683 et des additions qui y étaient introduites. Celles-ci concernaient deux problèmes clefs, à nouveau, du modèle représentatif, d'une part la structure du signe-représentation où se posait la question de la distinction ou de la confusion entre signification et référent, la confusion pouvant paradoxalement apparaître comme la marque d'un langage vrai et la distinction celle de l'erreur, d'autre part la structure de la phrase-jugement où se posaient les questions de ses valeurs aléthique et existentielle³. Or, dans ces textes à la fois occasionnels et essentiels, nous rencontrions un exemple qui, tout en étant privilégié du point de vue de la théorie logico-grammaticale, semblait relever d'un domaine qui lui était étranger : il s'agissait de la formule qui à la fois présente, accomplit et résume le dogme catholique de la présence réelle : « ceci est mon corps », mise en question par les ministres calvinistes au nom d'une interprétation linguistique « erronée » de la parole de Jésus-Christ. Cet énoncé, un acte de langage qui donne à un déictique, par une affirmation ontologique, un prédicat qui est le corps du sujet d'énonciation, cet énoncé n'est-il qu'une figure ? Ou bien la chose montrée devient-elle, dans et par l'acte de langage, l'acte lui-même, c'est-à-dire le corps sujet ? La question de l'eucharistie dès lors perdait son statut d'exemple additionnel et circonstanciel, celui d'une application de la théorie du signe comme représentation, pour venir fonder, centralement, le modèle représentatif et, dans le même geste, le mettre en travail, l'interroger et en fin de compte en produire la critique interne⁴.

Pascal dans son texte éminemment citable et l'eucharistie en sa formule catholiquement répétée, nous les retrouvons l'un et l'autre aujourd'hui dans ce travail consacré, en jouant quelque peu sur les mots et sur la figure rhétorique du chiasme, à la

2. L. Marin, *op. cit.*, p. 105-146 ; p. 258-269 ; p. 365-419.

3. *Id.*, p. 191 et sq. ; p. 275-290.

4. *Id.*, p. 168-190 ; p. 290-299.

représentation du roi et au roi de représentation, autrement dit aux relations entre pouvoir et représentation que l'on peut reformuler en deux questions : qu'en est-il du pouvoir et des représentations ? Qu'en est-il, à l'inverse, de la représentation et de ses pouvoirs ? L'expression de la conjonction du pouvoir en général et de la représentation est ici énoncée réversible dans celle d'une double et réciproque subordination. C'est cette relation que le présent travail explore dans le champ de la politique. Première relation : l'institution du pouvoir s'approprie la représentation comme sienne. Il se donne des représentations, il produit ses représentations de langage et d'image. À quelles fins ? Deuxième relation : la représentation, le dispositif de la représentation produit son pouvoir, il se produit comme pouvoir. Quels sont les pouvoirs de la représentation ? Ces questions cependant resteraient vides si le ou les sens de la représentation ou du pouvoir n'étaient pas quelque peu précisés.

Qu'est-ce que re-présenter, sinon présenter à nouveau (dans la modalité du temps) ou à la place de... (dans celle de l'espace). Le préfixe re- importe dans le terme la valeur de la substitution. Quelque chose qui était présent et ne l'est plus est maintenant représenté. À la place de quelque chose qui est présent ailleurs, voici présent un donné ici. Au lieu de la représentation donc, il est un absent dans le temps ou l'espace ou plutôt un autre et une substitution s'opère d'un même de cet autre à sa place. Ainsi l'ange au tombeau au matin de la résurrection : « Il n'est pas ici, il est ailleurs, en Galilée, comme il l'avait dit » ; ainsi l'ambassadeur, dans le pays étranger. Tel serait le premier effet de la représentation en général : faire comme si l'autre, l'absent, était ici et maintenant le même ; non pas présence, mais effet de présence. Ce n'est certes pas le même mais tout se passe comme si ce l'était et souvent mieux que le même. Ainsi la photographie du disparu sur la cheminée ; ainsi le récit de la bataille de jadis par le narrateur d'aujourd'hui. Alberti, au livre II de son traité *De la peinture*, écrivait déjà : « La peinture recèle une force divine qui non seulement rend les absents présents comme on dit que l'amitié le fait, mais plus encore fait que les morts semblent presque vivants. Après de nombreux siècles, on les reconnaît avec un grand plaisir et une grande admiration pour le peintre⁵. » Merveille de la représentation, cet effet est son pouvoir, un pouvoir (une force divine, si l'on en croit Alberti)

5. L. B. Alberti, *On Painting*, trad. anglaise John R. Spencer, Yale U. P., 1956, p. 63.

en prise sur la dimension transitive de la représentation ; cette chose autre, simulacre du même, c'est le complément d'objet direct du « représenter ».

Mais on lit aussi dans le dictionnaire : « Représenter : exhiber, exposer devant les yeux. Représenter sa patente, son passeport, son certificat de vie. Représenter quelqu'un, le faire comparaître personnellement, le remettre entre les mains de ceux qui l'avaient confié à notre garde. » Représenter est alors montrer, intensifier, redoubler une présence. Il ne s'agit plus, pour représenter quelqu'un, d'être son héraut ou son ambassadeur, mais de l'exhiber, de le montrer en chair et en os à ceux qui demandent des comptes. Le préfixe re- importe dans le terme non plus, comme il y a un instant, une valeur de substitution mais celle d'une intensité, d'une fréquentativité. Les exemples du dictionnaire, par leur archaïsme même, sont révélateurs : ils concernent tous à un degré ou à un autre l'exhibition d'un titre de droit. Ainsi, par la représentation de son passeport à la frontière, non seulement son détenteur s'y présente réellement mais il présente sa présence légitime par le signe ou le titre qui autorise ou permet, voire contraint, sa présence. La représentation reste ici dans l'élément du même qu'elle intensifie par redoublement. En ce sens, elle est sa réflexion et représenter sera toujours se présenter représentant quelque chose. Du même coup, la représentation constitue son sujet. Tel serait le deuxième effet de la représentation en général, de constituer un sujet par réflexion du dispositif représentatif. Tout se passe comme si un sujet produisait les représentations, les idées qu'il a des choses ; tout se passe comme s'il n'y avait du monde, de la réalité, que pour et par un sujet, centre de ce monde. Production et centration « idéalistes » qui ne seraient que les simulacres substantivés du fonctionnement du dispositif, des effets diversifiés résultant de la réflexion du dispositif sur lui-même et de l'intensification par redoublement de son fonctionnement.

Premier effet du dispositif représentatif, premier pouvoir de la représentation : effet et pouvoir de présence au lieu de l'absence et de la mort ; deuxième effet, deuxième pouvoir : effet de sujet, c'est-à-dire pouvoir d'institution, d'autorisation et de légitimation comme résultante du fonctionnement réfléchi du dispositif sur lui-même. Si donc la représentation en général a en effet un double pouvoir : celui de rendre à nouveau et imaginairement présent, voire vivant, l'absent et le mort, et celui de constituer son propre sujet légitime et autorisé en exhibant qualifications, justifications et titres du présent et du vivant à l'être, autrement dit, si la représentation non seulement reproduit en fait mais encore en droit les conditions qui rendent possible sa repro-

duction, alors on comprend l'intérêt du pouvoir à se l'approprier. Représentation et pouvoir sont de même nature.

Que dit-on lorsque l'on dit « pouvoir » ? Pouvoir, c'est d'abord être en état d'exercer une action sur quelque chose ou quelqu'un ; non pas agir ou faire, mais en avoir la puissance, *avoir* cette force de faire ou d'agir. Pouvoir, dans le sens le plus vulgaire et le plus général, c'est être capable de force, avoir — et il faut insister sur cette propriété — une réserve de force qui ne se dépense pas mais met en *état* de se dépenser. Mais qu'est-ce donc qu'une force qui ne se manifeste pas, qui ne s'exerce pas ? Comme dit Pascal, elle n'est maîtresse que des actions extérieures. Puissance, le pouvoir est également et de surcroît valorisation de cette puissance comme contrainte obligatoire, génératrice de devoirs comme loi. En ce sens, pouvoir, c'est *instituer* comme loi la puissance elle-même conçue comme possibilité et capacité de force. Et c'est ici que la représentation joue son rôle en ce qu'elle est à la fois le *moyen* de la puissance et sa *fondation*. D'où l'hypothèse générale qui sous-tend tout ce travail que le dispositif représentatif opère la transformation de la force en puissance, de la force en pouvoir, et cela deux fois, d'une part en *modalisant* la force en puissance et d'autre part en *valorisant* la puissance en état légitime et obligatoire, en la justifiant.

Comment la représentation peut-elle opérer cette transformation ? D'un côté, la représentation met la force en signes (comme on met un bateau à l'eau) et, d'un autre, elle signifie la force dans le discours de la loi. Elle opère la substitution à l'acte extérieur où une force se manifeste pour annihiler une autre force dans une lutte à mort, des signes de la force qui n'ont besoin que d'être *vus* pour que la force soit *crue*. La représentation dans et par ses signes représente la force : délégations de force, les signes ne sont pas les représentants de concepts mais des représentants de force saisissables seulement dans leurs effets-représentants⁶ : l'effet-pouvoir de la représentation, c'est la représentation même.

Mais qu'est-ce que la *faire* d'une force ? On peut le saisir en toute clarté dans le procès de lutte et d'affrontement d'une force contre une force et ce procès — même s'il s'agit d'une abstraction, elle a valeur d'un modèle idéal-typique d'intelligibilité — n'a d'autre objectif que l'anéantissement de la force adverse. Une force n'est force que par annihilation et, en ce sens, toute force est, dans son essence même, absolue, puisqu'elle n'est telle que d'anéantir toute *autre* force, que d'être sans extérieur, incomparable. Telle est la lutte à mort des forces que l'on trouve dans toute la réflexion politique sur les origines de l'État de

6. Cf. ci-dessous, p. 33-34.

Machiavel, de Hobbes ou de Pascal à Hegel ou Clausewitz, où lutter à mort signifie la montée à l'extrême, la tension à l'absolu de toute force.

Dès lors, la mise en réserve de la force dans les signes qui est pouvoir sera à la fois la négation et la conservation de l'absolu de la force : négation, puisque la force ne s'exerce ni ne se manifeste, puisqu'elle est en paix dans les signes qui la signifient et la désignent ; conservation, puisque la force par et dans la représentation se donnera comme justice, c'est-à-dire comme loi obligatoirement contraignante sous peine de mort. Le pouvoir, c'est la tension à l'absolu de la représentation infinie de la force, le désir de l'absolu du pouvoir. Dès lors, la représentation (dont le pouvoir est l'effet) est à la fois l'accomplissement imaginaire de ce désir et son accomplissement réel différé. Dans la représentation qui est pouvoir, dans le pouvoir qui est représentation, le réel — si l'on entend par réel l'accomplissement toujours différé de ce désir — n'est autre que l'image fantastique dans laquelle le pouvoir se contemplerait absolu. S'il est de l'essence de tout pouvoir de tendre à l'absolu, il est dans sa réalité de ne jamais se consoler de ne pas l'être. La représentation (dont le pouvoir est l'effet et qui, en retour, le permet et l'autorise) serait le travail infini du deuil de l'absolu de la force. Elle opérerait la transformation de l'infinité d'un manque réel en l'absolu d'un imaginaire qui en tient lieu. Toute notre étude, entre son ouverture qui, avec Pascal, traite du rapport univoque entre les deux *hétérogènes* de la force et de la justice et son finale consacré, avec Pascal encore, à l'étrange figure de l'usurpateur légitime d'un royaume dont le roi s'était trouvé par hasard absent, vise à parcourir la transformation, dans des champs et sur des objets divers, de l'infini en absolu, des représentations infinies du prince dans l'absolu imaginaire du monarque. Tout ce travail tente, dans ce *cadre* philosophique, de tirer un portrait du roi (une représentation du pouvoir) qui soit le monarque même (le pouvoir comme représentation).

Représenter, avons-nous dit, c'est faire revenir le mort comme s'il était présent et vivant, et c'est aussi redoubler le présent et intensifier la présence dans l'institution d'un sujet de représentation. Comment donc la représentation est-elle accomplissement du désir d'absolu qui anime l'essence de tout pouvoir, sinon en étant le substitut imaginaire de cet accomplissement, sinon en étant son image ? Le portrait du roi que le roi contemple lui offre l'icône du monarque absolu qu'il désire être au point de se reconnaître et de s'identifier par lui et en lui au moment même où le référent du portrait s'en absente. Le roi n'est vraiment roi, c'est-à-dire monarque, que dans des images. Elles sont sa *présence*

réelle : une croyance dans l'efficacité et l'opérativité de *ses* signes iconiques est obligatoire, sinon le monarque se vide de toute sa substance par défaut de transsubstantiation et il n'en reste plus que le simulacre ; mais, à l'inverse, parce que *ses* signes *sont* la *réalité* royale, l'être et la substance du prince, cette croyance est nécessairement exigée par les signes eux-mêmes ; son défaut est à la fois hérésie et sacrilège, erreur et crime.

Si présent et présence du prince signifient désir de l'absolu du pouvoir, la représentation sera aussi le redoublement réflexif de ce désir même, production d'un sujet de représentation qui en est animé : le prince est traversé du soin poignant de sa gloire. L'événement, voire l'accident, n'ont d'autre raison et d'autre sens que d'être occasions de manifester ce souci et d'en apaiser l'inquiétude par l'exploit. Mais le haut fait sera toujours insuffisant pour combler la soif de la gloire. D'où cet autre paradoxe : que la réflexion de présence accuse toujours plus intensément, dans le sujet de représentation qui en est l'effet, le désir d'absolu comme un manque à remplir, comme ce lieu vide dont parle Pascal précisément à propos du roi : accomplissement toujours différé. Le roi est d'abord le mouvement d'une volonté, d'un désir, dans le divertissement de la guerre, de la chasse, du ballet. Le désir de l'absolu du pouvoir, de la gloire *incomparable* du monarque, prendra la forme du temps. Le sujet de représentation, pour se réaliser sujet d'absolu pouvoir — le monarque absolu — sera produit comme effet de la représentation narrative, effet de récit, effet de récit d'histoire où est construit, dans le présent même de l'acte extraordinaire du prince, le mémorial de la mémoire du roi, qui accomplit le temps dans un passé qui est un présent éternisé.

D'un côté, donc, une icône qui est la présence réelle et « vivante » du monarque ; de l'autre, un récit qui est son tombeau subsistant à jamais. La représentation comme pouvoir, le pouvoir comme représentation sont l'un et l'autre un sacrement dans l'image et un « monument » dans le langage, où, échangeant leurs effets, le regard ébloui et la lecture admirative consomment le corps éclatant du monarque, l'un en récitant son histoire dans son portrait, l'autre en contemplant une de ses perfections dans le récit qui en éternise la manifestation. Comme on sait, la représentation est à la fois l'action de mettre devant les yeux, la qualité d'un signe ou d'une personne qui tient la place d'une autre, une image, un corps politique et un « cercueil vide sur lequel on étend un drap pour une cérémonie religieuse⁷ ».

7. Du Cange, *Gloss. Lat., s. v., représentation* : « Honorarius tumulus. » Littré, *Dictionnaire de la langue française, s. v., représentation*. Cf. Ralph

Aussi la réflexion à la fois philosophique et historique que tente cet ouvrage sur les relations du pouvoir et de la représentation conduit-elle directement, dans les champs que cette relation articule, l'imaginaire et le symbolique politiques du monarque absolu, à retrouver le motif eucharistique dont notre travail sur la *Logique de Port-Royal* avait montré le rôle central et détourné dans la théorie du signe et la philosophie pratique du discours qui la prolonge et la couronne. Cette rencontre pouvait paraître l'effet d'un hasard ou l'illusion d'une obsession théorique et philosophique si le grand livre de Ernst H. Kantorowicz, *The King's Two Bodies, a Study in Mediaeval Political Theology*, n'avait démontré de la façon la plus rigoureuse la fonction fondamentale de modèle juridique et politique jouée par la théologie catholique du *Corpus Mysticum* dans l'élaboration de la théorie de la royauté, de la couronne et de la dignité royales⁸. Mais peut-être eût-il été fructueux de scruter avec des instruments d'analyse plus raffinés les complexités et les déplacements d'une théologie du sacrement qui, comme l'a montré H. de Lubac, renvoie simultanément à un rituel et à une liturgie, à un commentaire et une exégèse, à un récit et une histoire, à une institution et une société, tout en étant par définition et essence la répétition d'un mystère sacré du signe et du secret⁹. Une telle richesse signifiante ne pouvait manquer de fournir orientations de pensée et d'action, conceptions et paradigmes au long d'une histoire où s'élabore, à partir de la notion impériale et pontificale, l'État national et séculier dont la tête est le roi et les membres un appareil institutionnel de pouvoir, réclamant pour leur propre compte la même perpétuité qui n'avait été autrefois attribuée qu'à l'Église et au vicaire de Jésus-Christ, qu'au Saint Empire romain et à son empereur. L'ouvrage de Kantorowicz explore ces modèles et ces paradigmes, qui sont tous suspendus, d'une façon ou d'une autre, aux diverses fonctions d'un unique énoncé : « ceci est mon corps », prononcé dans une communauté que cet énoncé fonde et fait être comme telle.

Aussi pourrait-on de ce point de vue considérer que la présente étude tente d'examiner divers domaines du langage, récit d'histoire et discours d'éloge, ou d'image, tableau d'histoire, médaille ou portrait, comme les expansions de cet énoncé : « ceci est mon corps », que la bouche du prince proférerait, transformant ainsi

E. Giesey, *The Royal Funeral Ceremony in Renaissance France*, Droz, Genève, 1960, p. 85 et sq.

8. E. H. Kantorowicz, *The King's Two Bodies, A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton U. P., 1957.

9. H. de Lubac, *Corpus mysticum, l'Eucharistie et l'Église au Moyen*

ses représentations dans leurs diverses modalités en autant de signes du sacrement politique de l'État dans la présence réelle du monarque. Si la formule eucharistique dans son sens catholique appliquée au roi constitue le centre de l'ouvrage, en fait, tout son développement a consisté à articuler à l'énoncé théologique sacramentaire deux autres propositions, l'une politique-juridique qui aurait été prononcée au parlement en avril 1655 par le jeune Louis XIV : « l'État, c'est moi », et l'autre sémiotique-sémantique écrite entre 1662 et 1683 par les logiciens de Port-Royal au chapitre XIV de la deuxième partie de leur *Logique* : « le portrait de César, c'est César », où « César » est le nom générique du prince (le portrait de Louis, c'est Louis). Une analyse minutieuse — sémantique et pragmatique — de la première proposition (faite notamment en relation avec les paroles qu'aurait effectivement dites Louis XIV) montrerait que l'essence de l'État ne s'y définit ni par un concept ni par un individu ; elle ne réside ni dans le Roi (ou la dignité royale), ni dans Louis le XIV^e, mais *n'est* autre que le nom propre (« moi ») du « je » qui énonce : « l'État, c'est moi ». Un texte de Hegel dans la *Phénoménologie de l'esprit* montre que c'est là le moment clef de l'absolutisme : « C'est le nom et lui seul qui fait que la différence du singulier d'avec tous les autres est non pas *signifiée* mais bien rendue *réelle* par tous ceux qui parlent. Dans le nom, le singulier ne vaut plus en tant que ce singulier qu'il est dans sa seule conscience, mais dans la conscience de tous¹⁰. » Et, comme l'écrit Vincent Descombes dans son commentaire : « La nomination ne consiste pas à trouver un mot pour quelqu'un qui serait déjà là [*un corps naturel*] (...), l'être unique de celui qui est seul à être celui qu'il est. Elle fait de la différence de l'un et de tous les autres une différence réelle. (...) C'est la parole de l'Autre qui fait surgir le sujet¹¹. »

Et ce sera là la fonction essentielle du discours de la flatterie. « L'État, c'est moi » : ainsi se pose le monarque absolu, le monarque ou le pouvoir dans sa singularité ; l'absolu, ou le pouvoir dans son universalité. On découvre alors le paradoxe de la proposition où se résument quelques phrases (?) du jeune Louis : si « moi » est le nom propre de celui qui dit ici maintenant : « l'État, c'est moi », alors celui qui l'énonce se localise lui-même comme un corps singulier dans le temps et l'espace. Mais la proposition, dans le même geste verbal, l'identifie à

Âge, *Étude historique*, Aubier, 1949.

10. G. W. F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, trad. française Hyppolite, Aubier, 1947, t. II, p. 72.

11. V. Descombes, *L'Inconscient malgré lui*, Minuit, 1977, p. 47.

l'État, c'est-à-dire au pouvoir universel en tous lieux et tous temps, partout présent. Autrement dit, le corps présent ici de celui qui parle maintenant n'est autre qu'un corps partout et toujours : or un corps à la fois local et translocal, c'est précisément ce que réalise l'hostie sacramentaire pour Jésus-Christ dans la communauté universelle de l'Église. Mais c'est peut-être aussi bien l'inverse qu'il conviendrait de dire et on approcherait de ce que R. Demoris nomme la hantise du discours classique : ne jamais énoncer le lieu où le roi n'est pas¹², ce qui rendrait, à la limite, impossible tout discours du roi et sur le roi, puisque dire que le roi est ici, c'est dire qu'il n'est pas ailleurs. Être partout et toujours présent, n'est-ce pas égaliser toujours et partout cette présence à ce retrait et à ce secret que Pascal considère justement comme le trait fondamental du corps eucharistique ?

De la même façon que la théorie du signe comme *représentation* était travaillée de l'intérieur par l'énoncé eucharistique « ceci est mon corps » qui en était l'application apparente, le « ceci est mon corps » juridico-politique, « l'État, c'est moi » travaille les représentations du prince à la fois pour faire d'elles la présence réelle d'un monarque et pour en révéler le pouvoir fantasmatique.

« Le portrait de César, c'est César. » À vrai dire, lorsque les logiciens de Port-Royal formulent cet énoncé dans le chapitre XIV de la deuxième partie de *l'Art de penser* en écho au chapitre IV de la première où cartes et portraits exemplifient la définition du signe comme représentation, leur propos explicite est de montrer par l'exemple de cette proposition que celui qui l'énonce est compris de tous comme parlant « en signification et en figure ». Une simple façon de parler, qui n'exige pas d'autre préparation ou façon, « parce que le rapport visible qu'il y a entre ces sortes de signes [*les signes naturels dont le prototype est l'image dans le miroir*] et les choses marquent clairement que, quand on affirme du signe la chose signifiée, on veut dire non que ce signe soit réellement cette chose¹³ », mais seulement sa figure, sa représentation. Le portrait du roi reste un portrait, son signe.

Dès lors, l'énoncé « c'est Louis » prononcé devant un portrait de Louis est trois ou quatre fois figure : c'est une espèce de métaphore¹⁴ : tel serait ce « rapport visible » dont parlent les logiciens entre le signe et la chose qui autorise à donner au signe le nom de la chose.

12. R. Demoris, « Le portrait du Roy par Félibien », *Revue des sciences humaines*, Lille, t. XLIV, n° 172, décembre 1978.

13. *Logique de Port-Royal*, Desprez, Paris, 5^e éd., 1683, p. 204.

14. P. Fontanier, *Les Figures du discours*, Flammarion, 1968, p. 99.

Mais c'est aussi une espèce de métonymie¹⁵. Le rapport visible concernerait moins alors la ressemblance effective ou supposée du portrait de César et de César que la relation manifeste et évidente qu'il y a entre l'existence et la manière d'un portrait et celui dont il est le portrait.

C'est aussi une espèce de synecdoche, celle dite d'individu ou antonomase¹⁶. Le spectateur d'un portrait de César, nom commun d'une espèce, le désignerait par le nom propre d'un individu, celui de César que le portrait représente.

La question posée par les logiciens avec le portrait de César ne concerne point la description linguistique d'un usage grammatical et sémantique, mais une règle ou plutôt une norme. Quand a-t-on le *droit* de donner aux signes le nom des choses ? Avec le portrait du roi, ce droit est un droit naturel, car le portrait en général et ce portrait-là en particulier est un signe naturel et les trois tropes de métaphore, de métonymie et de synecdoche qui s'y condensent sont immédiatement *justifiées* par la ressemblance, par la correspondance et par la connexion, pour employer les termes de Fontanier, c'est-à-dire simultanément par un rapport mimétique, un rapport de dépendance interne et une relation externe. Nommer le roi devant son portrait, c'est à la fois dire que le portrait lui ressemble, qu'il lui doit son existence et qu'il comprend son nom¹⁷.

Cependant, l'introduction, au début du chapitre XIV, de l'exemple du portrait du roi et de la proposition énoncée devant lui par son spectateur : « c'est le roi », n'a pas d'autre objectif que de fonder la validité, au terme du même chapitre, d'un autre énoncé prononcé par Jésus-Christ et répété dans toute la terre : « c'(eci) est mon corps ». De même que « sans préparation et sans façon », on sera autorisé à dire d'un portrait du roi que « c'est le roi », de même sans préparation et sans façon Jésus-Christ a pu dire du pain : « c'est mon corps ». Mais alors que, dans le premier cas, le rapport visible qu'il y a entre le portrait et le roi marque clairement qu'on veut dire que le portrait du roi est, en signification et en figure, le roi, dans le deuxième, « les apôtres ne regardant pas le pain comme un signe et n'étant point en peine de ce qu'il signifiait, Jésus-Christ n'aurait pu donner au pain comme signe le nom de la chose signifiée, son corps, sans parler contre l'usage de tous les hommes et sans les tromper¹⁸ ». Dès lors, on ne peut entendre « ceci est mon corps » dans le sens de

15. *Id.*, p. 79.

16. *Id.*, p. 87.

17. G. Genette, Introduction à P. Fontanier, *op. cit.*, p. 14.

18. *Logique de Port-Royal*, p. 211.

figure, mais « toutes les nations du monde se sont portées *naturellement* à prendre ces paroles au sens de réalité¹⁹ ». Remarquable proximité entre les deux énoncés et non moins remarquable distance dans l'interprétation : le même droit naturel autorise le sujet spectateur du portrait du prince à donner à la représentation le nom de celui qu'elle représente et à être entendu comme parlant en figure, et le fidèle communiant au corps de Jésus-Christ à faire de ce pain ce corps et à entendre les mots de Jésus au sens de réalité, à savoir que ce pain-ci est son corps. Entre les symboles eucharistiques de Jésus-Christ et les signes politiques du monarque, Port-Royal souligne une contiguïté, mais trace une infranchissable frontière. C'est cette frontière que le désir d'absolu du pouvoir traverse avec la représentation fantastique du monarque absolu dans son portrait et dans son nom, des portraits légitimés par l'énonciation d'un seul nom, un nom unique autorisé par la représentation du prince : portrait nommé, nom d'une image qui est la présentation où le monarque se saisit absolu.

Pour résumer schématiquement dans ses grandes articulations le modèle eucharistique et montrer comment il a pu fonctionner comme modèle juridique et politique, on pourrait considérer que dans l'énonciation de la formule « ceci est mon corps » se produit *un corps sacramentel visible comme présence réelle de Jésus-Christ* sur l'autel, corps présent réellement que les espèces symboliques du pain et du vin dissimulent au terme de l'acte performant de langage. Mais on devra ajouter que la transformation du pain et du vin en chair et sang de Jésus-Christ est le point de départ d'une commémoration du sacrifice historique du corps de Jésus-Christ ainsi qu'il est raconté dans l'Écriture : récit répété et récité qui constitue le rituel consécatoire. Est donc également produit sur l'autel *le corps historique absent de Jésus-Christ comme représentation narrative*. Enfin, cette même transformation du pain en corps de Jésus-Christ servant « à concevoir comme Jésus-Christ est la nourriture de nos âmes et comment les fidèles sont unis entre eux²⁰ », ce corps définit le lieu de communion des fidèles et pose la signification de l'œuvre spirituelle qui se construit en lui : *corps ecclésial comme société fictive symbolique à la fois visible et invisible*²¹.

Si nous tentons de transposer cette remarquable structure du corps théologique dans le domaine juridique et politique — transposition que, à notre sens, met au jour le geste historique de

19. *Ibid.*

20. *Id.*, p. 58.

21. Cf. O. Gierke, *Political Theories of the Middle Age*, trad. anglaise F. W. Maitland, Cambridge U. P., 1959, chap. VII et VIII, p. 61-73.

l'absolutisme —, on peut considérer que le portrait du roi — « c'est Louis » — constitue le corps sacramentel du monarque qui, comme l'hostie visible sur l'autel renvoie à la transcendance du verbe dans le mystère du Père, manifeste et scelle à la fois l'invisibilité insondable de Louis, les *arcana imperii*, les mystères de la substance royale²². Mais il faut également apercevoir que le portrait du roi dans sa dimension sacramentelle même, comme présence du corps du roi dans les espèces peintes, sculptées ou écrites, est aussi et indissolublement une représentation narrative et historique. Il y a une dimension de récit et de récitation dans le portrait royal qui est aussi la célébration du corps historique du roi, son tombeau monumental dans et par la représentation d'histoire. Enfin, le portrait du roi enveloppe le roi dans son nom comme sa loi englobe son image : le roi comme droit, le roi comme État, corps fictif symbolique du royaume dans sa tête et son âme. Ainsi le portrait comme corps sacramentel du roi opère le corps historique représenté dans le corps symbolique politique et relève le corps historique de son absence et de son imaginaire dans la fiction symbolique du corps politique. Le corps du roi est ainsi visible en trois sens : comme corps sacramentel, il est visible *réellement présent* sous les espèces visuelles et écrites ; comme corps historique, il est visible *représenté*, absent redevenu présent en « image » ; comme corps politique, il est visible comme *fiction symbolique*, *signifié* dans son nom, son droit, sa loi. Et la tension qui a pu être historiquement décrite et analysée entre le nom du roi vivant — le sceau de sa loi — et l'effigie du roi mort déposée sur sa représentation — la majesté de la dignité royale —, *le portrait du roi en monarchie absolue* la résout dans sa triple dimension, à la fois comme présent, représentant « imaginaire » et nom symbolique²³.

Il faut en revenir à la formule « l'État, c'est moi », qui n'aurait pas été prononcée mais où se résume et se symbolise, dans un énoncé à la fois juridique et politique, le discours royal que nous rapporte le récit historique de Voltaire et dont il décrit l'effet comme corps du roi — un effet de portrait qui est sans doute l'essentiel. À la place de la formule, donc ceci : « Lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits, le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, entra au parlement en grosses bottes, le

22. E. H. Kantorowicz, « Mysteries of State : An Absolutist Concept and its Late Mediaeval Origins », *Harvard Theological Review*, XLVIII, 1955, p. 65-91.

23. R. E. Giesey, *op. cit.*

fouet à la main et prononça ces quelques mots : « On voit les malheurs qu'ont produits vos assemblées. J'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées et à pas un de vous de les demander. » » À quoi Voltaire ajoute : « Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée²⁴. » Le discours du prince donné ici à lire dans son immédiate authenticité — « ces propres mots » —, pris cependant dans un récit d'histoire comme une de ses séquences, produit, dans le texte même de l'historien narrateur et au titre d'un commentaire glossateur, *un effet iconique* : le corps du jeune Louis, mais en vérité constitué comme corps royal — taille majestueuse, noblesse des traits, ton et air de maître — par le discours rapporté et les circonstances qui l'encadrent. *Louis tout à coup devient roi comme portrait de roi*, par une manifestation de volonté qui semble, à bien des égards, une parodie inversée de la cérémonie du lit de justice où, plus de dix ans auparavant, le roi avait été reconnu roi par le parlement dans les jours qui avaient suivi la mort de Louis XIII²⁵. Le portrait du roi serait ainsi le dispositif par lequel l'ordre absolu se représente par un individu dans le texte et en fait son représentant, son fondé de pouvoir. L'ordre absolu s'incarne dans un corps, devient un *corps dans le récit historique*. Mais le portrait du roi est aussi, et à l'inverse, le produit terminal d'une opération narrative qui donne *l'ordre absolu comme déjà inscrit dans le réel narré*, qui offre le réel à lire comme déjà articulé par lui²⁶.

Selon cette perspective, notre travail vise à comprendre la présence réelle du roi sous les espèces de son portrait — son corps sacramentel — comme un opérateur d'échange entre image et nom, récit et loi, réel et norme. Corps sacramentel du roi, le portrait du roi en monarque absolu signifie et montre ce lieu de transit entre le nom en qui le corps est devenu signifiant et le récit, l'histoire, par où la loi est devenue corps. À prolonger en toute modestie l'œuvre accomplie par Kantorowicz pour le Moyen Âge, notre étude proposerait l'hypothèse suivante pour l'absolutisme « classique » : le roi n'a plus qu'un seul corps, mais ce corps unique en vérité en réunit trois, un corps historique

24. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Garnier-Flammarion, 1966, vol. 1, p. 310.

25. R. E. Giesey, *op. cit.*, p. 180 et sq.

26. M. de Certeau, *L'Invention du quotidien*, vol. 1, *Arts de faire*, p. 242-243 ; p. 253-256.

physique, un corps juridique politique et un corps sacramental sémiotique, le corps sacramental, le « portrait » opérant l'échange *sans reste* (ou tentant d'en éliminer tout reste) entre le corps historique et le corps politique.

En 1662, dans son sermon sur les devoirs des rois, Bossuet s'écrie : « Pour établir cette puissance qui représente la sienne, Dieu met sur le front des souverains et sur leur visage une marque de divinité. (...) Dieu a fait dans le Prince une image mortelle de son immortelle autorité. Vous êtes des dieux, dit David, et vous êtes tous enfants du Très-Haut. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de terre et de poussière, vous mourrez comme des hommes. N'importe, vous êtes des dieux encore que vous mouriez et votre autorité ne meurt pas ; cet esprit de royauté passe tout entier à vos successeurs et imprime partout la même crainte, le même respect, la même vénération. L'homme meurt, il est vrai ; mais le roi, disons-nous, ne meurt jamais : l'image de Dieu est immortelle²⁷. »

Quelques années auparavant, sur un petit bout de papier, Pascal avait analysé les mécanismes du dispositif représentatif, décrivant les effets produits et discernant leur raison dans les configurations qu'ils dessinent aux plans politique, juridique et théologique : « La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers, et de toutes les choses qui plient la machine vers le respect et la terreur, fait que leur visage, quand il est quelquefois seul et sans ces accompagnements, imprime dans leurs sujets le respect et la terreur, parce qu'on ne sépare point dans la pensée leurs personnes d'avec leurs suites qu'on y voit d'ordinaire jointes. Et le monde, qui ne sait pas que cet effet vient de cette coutume, croit qu'il vient d'une force naturelle ; et de là viennent ces mots : « Le caractère de la Divinité est empreint sur son visage, etc.²⁸. »

La pensée de Pascal, comme si elle paraphrasait en les parodiant les apostrophes de Bossuet, met au jour le pouvoir comme représentation et la représentation comme pouvoir dans le fantasme d'un corps royal, d'un portrait du prince, nommé monarque absolu.

Notre étude a aussi la difficile ambition de poursuivre ce dialogue critique du théologien catholique qui entre à la cour et du moraliste janséniste qui sort du monde, sous la forme et selon la structure d'un de ces ballets de cour où Louis XIV aimait se

27. Cité par J. Truchet, *Politique de Bossuet*, Armand-Colin, 1966, p. 82.

28. Pascal, *Pensées*, 62-308.

LE PORTRAIT DU ROI

produire²⁹ : une mise en représentation d'un épisode de l'histoire de la représentation et du pouvoir en trois entrées mais où les intermèdes auraient la fonction ironique de montrer les ressorts des machines dont le grand spectacle de l'absolutisme est l'effet.

29. Cf. M. F. Christout, *Le Ballet de cour de Louis XIV, 1643-1672. Mises en scène*, Picard, 1967.

Quelques-unes des études recueillies dans cet ouvrage ont paru, dans des versions souvent très différentes, dans les publications suivantes :

« Le récit du roi ou comment on écrit son histoire », sous le titre « Pouvoir du récit et récit du pouvoir », dans *Actes de la Recherche en sciences sociales*, Minuit, n° 25, janvier 1979, p. 23-43.

« Les tactiques du renard », sous le titre « La bête, l'animal parlant et l'homme », dans *Traverses*, Minuit, n° 8, mai 1977, p. 36-47.

« Le roi et son géomètre », sous le titre « Les voies de la carte », dans *Cartes et figures de la terre*, Centre Georges-Pompidou, Centre de création industrielle, 1980, p. 47-54.

Par son aide matérielle, la Melodia Jones Chair a facilité les recherches qui sont à l'origine de l'ouvrage et sa publication. Qu'on trouve ici l'expression de notre gratitude.

table des matières

<u>Introduction</u> : Les trois formules	7
<u>Ouverture</u> : Le roi ou la force justifiée. Commentaires pascaliens	23
<u>Première entrée</u> : « L'État, c'est moi », ou le récit du roi . . .	47
— Le récit du roi ou comment on écrit son histoire	49
<u>Intermède</u> : Le discours du flatteur ou l'éloge du roi	109
— Les tactiques du renard	117
— Les stratégies raciniennes	130
<u>Deuxième entrée</u> : « Ceci est mon corps », ou le roi par sacrement	145
— L'hostie royale : la médaille historique	147
<u>Intermède</u> : Monnaie royale et portrait princier	169
<u>Troisième entrée</u> : « Un portrait de César, c'est César », ou le roi dans son cadre	207
— Le roi et son géomètre	209
— Le palais du prince	221
— Le roi magicien ou la fête du prince	236
— Le portrait du roi	251
<u>Finale</u> : L'usurpateur légitime ou le naufragé roi	261
<u>Bibliographie</u>	291

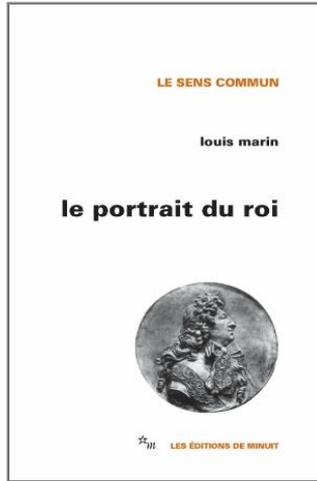
« LE SENS COMMUN »

- Theodor W. Adorno, MAHLER, *Une physionomie musicale*.
- Mikhail Bakhtine, LE MARXISME ET LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE, *Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*.
- C. Bally, K. Bühler, E. Cassirer, W. Doroszewski, A. Gelb, R. Goldstein, G. Guillaume, A. Meillet, E. Sapir, A. Sechechaye, N. Trubetzkoy, ESSAIS SUR LE LANGAGE.
- Gregory Bateson, LA CÉRÉMONIE DU NAVEN. *Les problèmes posés par la description sous trois rapports d'une tribu de Nouvelle-Guinée*.
- Émile Benveniste, VOCABULAIRE DES INSTITUTIONS INDO-EUROPÉENNES : 1. ÉCONOMIE, PARENTÉ, SOCIÉTÉ. – 2. POUVOIR, DROIT, RELIGION.
- Basil Bernstein, LANGAGE ET CLASSES SOCIALES. *Codes sociolinguistiques et contrôle social*.
- John Blacking, LE SENS MUSICAL.
- Jean Bollack, EMPÉDOCLE : 1. INTRODUCTION A L'ANCIENNE PHYSIQUE. – 2. LES ORIGINES, ÉDITION CRITIQUE ET TRADUCTION DES FRAGMENTS ET TÉMOIGNAGES. – 3. LES ORIGINES, COMMENTAIRES (2 tomes). – LA PENSÉE DU PLAISIR. *Épique : textes moraux, commentaires*.
- Jean Bollack, M. Bollack, H. Wismann, LA LETTRE D'ÉPIQUE.
- Jean Bollack, Heinz Wismann, HÉRACLITE OU LA SÉPARATION.
- Mayotte Bollack, LA RAISON DE LUCRÈCE. *Constitution d'une poésie philosophique avec un essai d'interprétation de la critique lucrétienne*.
- Luc Boltanski, LE BONHEUR SUISSE. – LES CADRES. *La formation d'un groupe social*.
- Anna Boschetti, SARTRE ET « LES TEMPS MODERNES ». *Une entreprise intellectuelle*.
- Pierre Bourdieu, LA DISTINCTION. *Critique sociale du jugement*. – LE SENS PRATIQUE. – HOMO ACADEMICUS. – CHOSSES DITES. – ONTOLOGIE POLITIQUE DE MARTIN HEIDEGGER. – LA NOBLESSE D'ÉTAT. *Grandes écoles et esprit de corps*.
- Pierre Bourdieu, L. Boltanski, R. Castel, J.-C. Chamboredon, UN ART MOYEN. *Les usages sociaux de la photographie*.
- Pierre Bourdieu, Alain Darbel (avec Dominique Schnapper), L'AMOUR DE L'ART. *Les musées d'art européens et leur public*.
- Pierre Bourdieu, J.-C. Passeron, LES HÉRITIERS. *Les étudiants et la culture*. – LA REPRODUCTION. *Éléments pour une théorie du système d'enseignement*.
- Ernst Cassirer, LA PHILOSOPHIE DES FORMES SYMBOLIQUES : 1. LE LANGAGE. – 2. LA PENSÉE MYTHIQUE. – 3. LA PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA CONNAISSANCE. – LANGAGE ET MYTHE. *À propos des noms de dieux*. – ESSAI SUR L'HOMME. – SUBSTANCE ET FONCTION. *Éléments pour une théorie du concept*. – INDIVIDU ET COSMOS DANS LA PHILOSOPHIE DE LA RENAISSANCE.
- Robert Castel, L'ORDRE PSYCHIATRIQUE. *L'âge d'or de l'aliénisme*. – LA GESTION DES RISQUES. *De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*.
- Patrick Champagne, FAIRE L'OPINION. *Le nouveau jeu politique*.
- Christophe Charle, NAISSANCE DES « INTELLECTUELS ». 1880-1990.
- Olivier Christin, UNE RÉVOLUTION SYMBOLIQUE. *L'iconoclisme huguenot et la reconstruction catholique*.
- Darras, LE PARTAGE DES BÉNÉFICES. *Expansion et inégalités en France (1945-1965)*.
- François de Dainville, L'ÉDUCATION DES JÉSUITES (XVI^e-XVIII^e SIÈCLES).
- Oswald Ducrot et autres, LES MOTS DU DISCOURS.
- Émile Durkheim, TEXTES : 1. ÉLÉMENTS D'UNE THÉORIE SOCIALE. – 2. RELIGION, MORALE, ANOMIE. – 3. FONCTIONS SOCIALES ET INSTITUTIONS.
- Jean-Louis Fabiani, LES PHILOSOPHES DE LA RÉPUBLIQUE.
- Moses I. Finley, L'ÉCONOMIE ANTIQUE. – ESCLAVAGE ANTIQUE ET IDÉOLOGIE MODERNE.
- François Furet, Jacques Ozouf, LIRE ET ÉCRIRE. *L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry (2 tomes)*.
- Dario Gamboni, LA PLUME ET LE PINCEAU. *Odilon Redon et la littérature*.

- Erving Goffman, ASILES. *Études sur la condition sociale des malades mentaux*. – LA MISE EN SCÈNE DE LA VIE QUOTIDIENNE : 1. LA PRÉSENTATION DE SOI. – 2. LES RELATIONS EN PUBLIC. – LES RITES D'INTERACTION. – STIGMATE. *Les usages sociaux des handicaps*. – FAÇONS DE PARLER. – LES CADRES DE L'EXPÉRIENCE.
- Jack Goody, LA RAISON GRAPHIQUE. *La domestication de la pensée sauvage*.
- Claude Grignon, L'ORDRE DES CHOSES. *Les fonctions sociales de l'enseignement technique*.
- John Gumperz, ENGAGER LA CONVERSATION. *Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*.
- Maurice Halbwachs, CLASSES SOCIALES ET MORPHOLOGIE.
- Ulf Hannerz, EXPLORER LA VILLE. *Éléments d'anthropologie urbaine*.
- Albert Hirschman, VERS UNE ÉCONOMIE POLITIQUE ÉLARGIE.
- Richard Hoggart, LA CULTURE DU PAUVRE. *Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*.
- François-André Isambert, LE SENS DU SACRÉ. *Fête et religion populaire*.
- William Labov, SOCIOLINGUISTIQUE. – LE PARLER ORDINAIRE. *La langue dans les ghettos noirs des États-Unis* (2 tomes).
- Alain de Lattre, L'OCCASIONALISME D'ARNOLD GEULINCX. *Étude sur la constitution de la doctrine*.
- Ralph Linton, DE L'HOMME.
- Herbert Marcuse, CULTURE ET SOCIÉTÉ. – RAISON ET RÉVOLUTION. *Hegel et la naissance de la théorie sociale*.
- Sylvain Maresca, LES DIRIGEANTS PAYSANS.
- Louis Marin, LA CRITIQUE DU DISCOURS. *Sur « La logique de Port-Royal » et « Les Pensées » de Pascal*. – LE PORTRAIT DU ROI.
- Alexandre Matheron, INDIVIDU ET COMMUNAUTÉ CHEZ SPINOZA.
- Marcel Mauss, ŒUVRES : 1. LES FONCTIONS SOCIALES DU SACRÉ. – 2. REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES ET DIVERSITÉ DES CIVILISATIONS. – 3. COHÉSION SOCIALE ET DIVISIONS DE LA SOCIOLOGIE.
- Francine Muel-Dreyfus, LE MÉTIER D'ÉDUCATEUR. *Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*.
- Raymonde Moulin, LE MARCHÉ DE LA PEINTURE EN FRANCE.
- Georges Mounin, INTRODUCTION A LA SÉMIOLOGIE.
- S. F. Nadel, LA THÉORIE DE LA STRUCTURE SOCIALE.
- Erwin Panofsky, ARCHITECTURE GOTHIQUE ET PENSÉE SCOLASTIQUE, précédé de L'ABBÉ SUGER DE SAINT-DENIS. – LA PERSPECTIVE COMME FORME SYMBOLIQUE.
- Jean-Claude Pariente, L'ANALYSE DU LANGAGE A PORT-ROYAL. *Six études logico-grammaticales*.
- Luis J. Prieto, PERTINENCE ET PRATIQUE. *Essai de sémiologie*.
- A. R. Radcliffe-Brown, STRUCTURE ET FONCTION DANS LA SOCIÉTÉ PRIMITIVE.
- Edward Sapir, ANTHROPOLOGIE : 1. CULTURE ET PERSONNALITÉ. 2. CULTURE. – LINGUISTIQUE.
- Salvatore Settis, L'INVENTION D'UN TABLEAU. « *La tempête* » de Giorgione.
- Joseph Schumpeter, IMPÉRIALISME ET CLASSES SOCIALES.
- Richard Shusterman, L'ART À L'ÉTAT VIF. *La pensée pragmatiste et l'esthétique populaire*.
- Charles Suaud, LA VOCATION. *Conversion et reconversion des prêtres ruraux*.
- Peter Szondi, POÉSIE ET POÉTIQUE DE L'IDÉALISME ALLEMAND.
- Alain Viala, NAISSANCE DE L'ÉCRIVAIN. *Sociologie de la littérature à l'âge classique*.
- Jeannine Verdès-Leroux, LE TRAVAIL SOCIAL.
- Jules Vuillemin, NÉCESSITÉ OU CONTINGENCE. *L'aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*.

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER EN NUMÉRIQUE LE VINGT-DEUX FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE DANS LES ATELIERS DE NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S.
À LONRAI (61250) (FRANCE)
N° D'ÉDITEUR : 5940
N° D'IMPRIMEUR : 1600629

Dépôt légal : février 2016



Cette édition électronique du livre
Le Portrait du roi de Louis Marin
a été réalisée le 23 janvier 2020
par les Éditions de Minuit
à partir de l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782707305985).

© 2020 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
pour la présente édition électronique.

www.leseditionsdeminuit.fr

ISBN : 9782707351227



www.centrenationaldulivre.fr